

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFI	Date	3 décembre 2025
Numéro	25.190	Heure	11h15

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Absentéisme à l'école obligatoire et postobligatoire	
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État d'étudier les possibilités d'action pour lutter contre l'absentéisme dans les établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire et de proposer des solutions pour combattre l'absentéisme scolaire qui débouche souvent sur un décrochage scolaire. Nous aimerions que l'étude et les pistes envisagées traitent les points suivants : 1. Un état des lieux du nombre d'absences injustifiées à l'école obligatoire ; 2. Les différentes gestions des cercles scolaires et établissements du canton pour répondre à la problématique de l'absentéisme ; 3. Le cadre légal actuel est-il suffisant au niveau du canton et des cercles scolaires pour intervenir et prévenir l'absentéisme, risque de potentiel décrochage scolaire auprès des jeunes ? Quelles mesures devraient être mises en place, notamment du point de vue d'un accompagnement spécifique des élèves concernés ? 4. Le cadre légal existant est-il adapté aux besoins des autorités scolaires communales, intercommunales et cantonales, ainsi que des directions d'école ? Le cas échéant, quelles sont les améliorations qui devraient être apportées, soit à ce cadre légal, soit à l'application de celui-ci ? 5. Pour le secondaire II, de mêmes réflexions se posent en d'autres termes : comment seront accompagnés-e-s les élèves en décrochage ou en échec du fait de leurs absences ? Que l'élève soit mineur-e ou majeur-e, quelles mesures sont prévues pour qu'il/elle puisse finir au moins sa première formation (postobligatoire) ? Le cas échéant, quelles améliorations devraient être apportées ?	
Développement (obligatoire) : Si l'on se réfère aux échos médiatiques donnés à une récente communication des syndicats nationaux des enseignant-e-s, l'absentéisme scolaire est un fléau très actuel et de plus en plus présent chez les jeunes en âge de scolarité obligatoire. Il s'agit d'une problématique ayant une multitude de causes sous-jacentes, incluant souvent un mélange de facteurs socio-comportementaux, développementaux, familiaux, voire environnementaux, ainsi que de santé mentale, et qui peut mener au décrochage scolaire. L'absentéisme scolaire est un des facteurs prédictifs d'une mauvaise insertion socio-professionnelle, de problèmes de santé mentale et, <i>in fine</i>, de précarité à l'âge adulte. La prise en charge rapide et multidisciplinaire des situations d'absentéisme scolaire est reconnue comme étant la mesure la plus efficace pour éviter le décrochage scolaire et pour assurer une reprise durable. Outre la prise en charge assurée par les différentes structures scolaires, ainsi que les différentes interventions thérapeutiques, la prise en charge spécifique de la part de l'office de protection de l'enfance (OPE), via des signalements à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), assure un cadre qui convient aux jeunes et aux familles touchées. Les autorités scolaires neuchâtelaises ont la possibilité soit de dénoncer au Ministère public (voie pénale), soit de signaler à l'APEA (voie civile) les situations d'absences scolaires injustifiées. En ce qui concerne la dénonciation au Ministère public, les critères sont clairs, conformément à l'article 27 de la loi cantonale sur l'organisation scolaire (LOS) et à l'article 16 de la directive 322.00 du procureur général sur les dénonciations simplifiées. Cependant, les critères justifiant un signalement à l'APEA sont flous, car le cadre légal neuchâtelois en la matière reste vague, contrairement, par exemple, au cadre légal vaudois. Le clarifier permettrait d'agir plus rapidement pour limiter la durée des périodes d'absentéisme, de réduire le risque de décrochage et de faciliter la reprise, mais également d'alléger la prise en charge par les professionnels concernés.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Mireille Tissot-Daguet

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Maxime Auchlin

Brigitte Leitenberg

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Mauro Moruzzi

Jennifer Hirter

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Blaise Fivaz

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	3 décembre 2025
Numéro	25.190	Heure	11h15

Auteur-e(s) : Groupe Vert'Libéral

Lié à (facultatif) :
ad

Titre : Absentéisme à l'école obligatoire et postobligatoire

Contenu :

Nous demandons au Conseil d'État d'étudier l'absentéisme dans les établissements obligatoires et postobligatoires pour avoir une vision globale de cette problématique dans les écoles du canton et, à la suite de cette étude, de trouver des solutions pour combattre l'absentéisme scolaire, qui débouche souvent sur un décrochage scolaire.

Nous aimerions que l'étude et les solutions trouvées abordent les points suivants :

6. L'évolution du nombre d'absences injustifiées relevées par les cercles scolaires ainsi que dans les établissements du secondaire II ces dix dernières années ;
7. La gestion des cercles scolaires du canton pour répondre à la problématique de l'absentéisme ;
8. Le cadre légal actuel est-il suffisant au niveau du canton et des cercles scolaires pour intervenir et prévenir le décrochage scolaire auprès des jeunes ? Quelles mesures devraient être mises en place ?
9. Le cadre légal existant est-il adapté aux besoins des autorités scolaires communales, intercommunales et cantonales, ainsi que des directions d'école ?

Développement (obligatoire) :

Si l'on se réfère [aux échos médiatiques donnés à une récente communication](#) des syndicats nationaux des enseignant-e-s, l'absentéisme scolaire est un fléau très actuel et de plus en plus présent chez les jeunes en âge de scolarité obligatoire. Il s'agit d'une problématique ayant une multitude de causes sous-jacentes, incluant souvent un mélange de facteurs socio-comportementaux, développementaux, familiaux, voire environnementaux, ainsi que de santé mentale, et qui peut mener au décrochage scolaire.

L'absentéisme scolaire est un des facteurs prédictifs d'une mauvaise insertion socio-professionnelle, de problèmes de santé mentale et, *in fine*, de précarité à l'âge adulte.

La prise en charge rapide et multidisciplinaire des situations d'absentéisme scolaire est reconnue comme étant la mesure la plus efficace pour éviter le décrochage scolaire et pour assurer une reprise durable. Outre la prise en charge assurée par les différentes structures scolaires, ainsi que les différentes interventions thérapeutiques, la prise en charge spécifique de la part de l'office de protection de l'enfance (OPE), via des signalements à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), assure un cadre qui convient aux jeunes et aux familles touchées.

Les autorités scolaires neuchâteloises ont la possibilité soit de dénoncer au Ministère public (voie pénale), soit de signaler à l'APEA (voie civile) les situations d'absences scolaires injustifiées. En ce qui concerne la dénonciation au Ministère public, les critères sont clairs, conformément à l'article 27 de la loi cantonale sur l'organisation scolaire ([LOS](#)) et à l'article 16 de la directive [322.00](#) du procureur général sur les dénonciations simplifiées. Cependant, les critères justifiant un signalement à l'APEA sont flous, car le cadre légal neuchâtelois en la matière reste vague, contrairement, par exemple, au cadre légal vaudois. Le clarifier permettrait d'agir plus rapidement pour limiter la durée des périodes d'absentéisme, de réduire le risque de décrochage et de faciliter la reprise, mais également d'alléger la prise en charge par les professionnels concernés.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Mireille Tissot-Daguette

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Maxime Auchlin	Mauro Moruzzi	Blaise Fivaz
Brigitte Leitenberg	Jennifer Hirter	